

LES RESTRUCTURATIONS, ASPECTS COLLECTIFS ET INDIVIDUELS

OBJECTIFS

Identifier les opérations impliquant une consultation

Savoir recenser les enjeux économiques et sociaux

Être en mesure de négocier des garanties pour les salariés

Les opérations de fusion, scission ou acquisition entraînent souvent des conséquences importantes sur le statut collectif comme individuel des salariés. Un changement d'employeur implique d'envisager les obligations et projets du repreneur. Il est donc essentiel pour le CSE de maîtriser tous les enjeux de ces consultations complexes.

RESTRUCTURATIONS ET CONSULTATION DU CSE

Fusion, location gérance, scission, apport partiel d'actifs.

Cession de contrôle, participations simples, ou croisées, OPA et OPE.

La consultation du CSE même en l'absence de compression d'effectifs.

Quels aspects aborder ?
Quand ? Quels documents nécessaires ? Quelles obligations pour l'employeur ?

LE SORT DES CONTRATS DE TRAVAIL

Les situations où l'article L 1224-1 du code du Travail est obligatoirement applicable : principe de continuité des contrats de travail et incidences.

Autres situations : application volontaire, convention tripartite.

Les modifications du contrat et des conditions de travail à l'occasion de restructurations.

L'articulation des transferts avec d'éventuels licenciements économiques : avant transfert, après transfert.

Qui licencie ? Quels enjeux ?

LES INCIDENCES SUR LE STATUT COLLECTIF

Sort des règles issues des conventions et accords collectifs : mise en cause, renégociation selon différentes options.

Quid en cas d'échec des négociations ?

Sort des usages, accords atypiques et engagements unilatéraux : comment les garantir ?

Le cas particulier des accords d'intéressement, de participation, de prévoyance et des accords de groupe.

LE SORT DES INSTANCES REPRÉSENTATIVES

Le transfert des salariés protégés : rôle de l'inspecteur du travail.

Le sort des mandats représentatifs, devenir du CSE et de son patrimoine.

 DURÉE
1 JOUR

 TARIFS
1 400 € NETS

QUEL QUE SOIT
LE NOMBRE
DE PARTICIPANTS

200 € DE REMISE
POUR LES ABONNÉS
ALINÉA